

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

20 janvier 2016

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois de janvier deux mille seize (20-01-2016) à compter de quinze heures trente (15h30) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin (arrivée à 16h10);

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 15h30.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-01-1

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour;
- Démarche de priorisation 2016;
- Nouveau logo;
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
 - Appel d'offre;
 - Résiduel de la CRÉ;

- Signature du protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec;
- Document du regroupement des Offices d'habitation;
- Appui à la ville de La Tuque;
- Politique d'aide aux villégiateurs;
- Bulletin Mékinac;
- Informations diverses;
- Varia :
 - Autorisation de signature de la convention de transfert pour le FLS/FLI;
 - Marché Mékinac;
- Levée de l'Assemblée
 - Adopté à l'unanimité -

DÉMARCHE DE PRIORISATION 2016

Madame Julie Robillard, remet aux membres du Conseil, un document résumant la démarche de «Forum de priorisation collective» qui se met en branle jusqu'à la fin du printemps 2016.

Les membres du conseil de la MRC adhèrent à cette démarche.

NOUVEAU LOGO

CONSIDÉRANT que le logo de la MRC de Mékinac nécessite un renouvellement;

CONSIDÉRANT la présentation de madame Julie Robillard sur le nouveau logo et sa définition.

Re 16-01-2

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac adhère au nouveau logo présenté avec sa définition.

- Adopté à l'unanimité -

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : APPEL D'OFFRE

Le directeur général, Claude Beaulieu, donne un compte rendu de l'analyse des offres reçues pour la réalisation du PDZA.

CONSIDÉRANT que les offres reçues dépassent substantiellement les coûts prévisionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le cahier d'appel d'offres et de retourner en appel de proposition;

Re 16-01-3

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à retourner en appel d'offres pour la réalisation du PDZA et reconfirme le comité d'analyse des propositions reçues, soit monsieur Louis Filteau, madame Nathalie Groleau, monsieur Benoit beaupré et monsieur Claude Beaulieu et d'autoriser l'embauche de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, selon les règles juridiques en vigueur, et rejette ainsi toutes les propositions reçues en date du 8 décembre 2015.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :
RÉSIDUEL DE LA CRÉ**

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, donne un compte rendu d'un appel conférence tenu le 14 janvier 2016, entre les membres du comité de coordination du plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM). Le comité confirme qu'un montant résiduel de la CRÉ, soit 240 000 \$, sera transféré à la Ville de Trois-Rivières pour le suivi du PDAAM pour les quinze (15) prochains mois.

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2006, notre MRC a convenu d'une entente concernant la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que cette dernière propose une modification introduisant le nouveau programme RénoRégion (PRR) et sa mise en œuvre dont l'objectif vise à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures sur leur résidence;

Re 16-01-4

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu le conseil de la MRC de Mékinac accepte le contenu de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat conclue en 2006 avec la Société d'habitation du Québec, ainsi que les annexes qui en font partie et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe à signer ledit protocole d'entente.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAFOND D'ADMISSIBILITÉ DES RÉSIDENCES AU PROGRAMME
RÉNORÉGION (PRR)**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau programme pour les

propriétaires occupants à revenu faible ou modeste de notre territoire, dont la propriété requiert la correction de défauts majeures;

CONSIDÉRANT que l'aide financière prévue dans ce programme peut atteindre 12 000\$ et que le taux d'aide varie entre 20 et 95% des coûts admissibles selon les revenus du ménage et que la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible peut atteindre 100 000\$ en excluant la valeur du terrain;

Re 16-01-5

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac fixe à 100 000\$ la valeur maximale uniformisée des bâtiments admissibles en excluant la valeur des terrains, que les demandes se fassent suivant la date d'entrée (celles à « caractère urgent » pourraient être priorisées suite à l'approbation du directeur général) et que la gestion dudit programme soit faite par la MRC des Chenaux, aux mêmes conditions que les autres programmes.

- Adopté à l'unanimité -

DOCUMENT DU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, remet aux membres du Conseil, un document sur la révision des programmes de la SHQ, intitulé «*Regroupement des offices d'habitations*».

On retient particulièrement les bénéfices attendus de la SHQ ainsi que les phases de réalisation du regroupement souhaité, soit :

1. Préparation de divers documents d'accompagnement et d'outils qui supportent la mise en œuvre des regroupements;
2. Phase d'information au cours du printemps 2016;
3. Tenue de rencontres de concertation des OH afin de favoriser des regroupements par consensus;
4. Définition et adoption des décrets de regroupement.

Le conseil de la MRC de Mékinac recevra les représentations requises, de la SHQ, au cours des prochaines semaines et demande de recevoir plus de précisions suite à leurs questions sur ce dossier.

APPUI À LA VILLE DE LA TUQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque est la deuxième plus grande municipalité en superficie au Québec après La Baie James et la 6^e au Canada et que plus de 98 % de son territoire est constitué de forêts et d'eau;

CONSIDÉRANT que des usines diversifiées de transformation du bois (papetière, scieries résineuses et feuillues, déroulage, granule, etc.) utilisent plusieurs millions de mètres cubes de matière ligneuse;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque est la seule ville au Canada à avoir une usine de fabrication de bâtonnets en bois qui consomme plus de 60 000 m³ de bouleau à papier;

CONSIDÉRANT que des entreprises de récolte et transformation de produits forestiers non ligneux (PFNL) sont en pleine expansion;

CONSIDÉRANT que l'initiative Triade qui s'est développée sur son territoire a été un exemple pour l'ensemble du Québec et même au niveau international;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque est précurseur dans le développement de nouvelles énergies alimentées par la biomasse forestière pour valoriser cette ressource inutilisée;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque bénéficie de la présence d'un centre de formation (École forestière de La Tuque) qui propose 5 formations en lien avec le milieu forestier et accueille ainsi plusieurs dizaines d'étudiants, provenant de différentes régions du Québec et qu'elle dispose également d'une forêt d'enseignement et de recherche de 1 692 hectares qui lui permet ainsi de mettre en œuvre différents projets et dispositifs de recherche dans le but d'améliorer les pratiques dans le milieu forestier;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque offre un réseau d'activités récréotouristiques bien développé (la motoneige, le quad, le canot camping, la chasse, la pêche et le tourisme d'aventures), qui permet aux amateurs de plein air de pouvoir vivre de belles expériences en pleine nature;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve sur le territoire de La Tuque plus de 4 500 chalets, 63 pourvoiries, 9 ZECS et 2 réserves écologiques;

CONSIDÉRANT que la ville contribue à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle par différents projets (tour d'observation, ponts, structures de bois pour signaler les entrées de la municipalité, etc.);

CONSIDÉRANT que deux communautés Atikamekw habitent sur son territoire dans les réserves de Wemotaci et Opitciwan;

CONSIDÉRANT que la forêt qui couvre l'ensemble de sa superficie a une composition de forêt mélangée au sud et évolue jusqu'à la pessière noire à sa limite nordique et que la population jouit d'une exceptionnelle qualité de vie grâce à l'environnement naturel qui l'entoure;

Re 16-01-6

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de mandater l'Association forestière

de la Vallée du St Maurice pour faire les démarches nécessaires afin que la Ville de La Tuque soit reconnue « Capitale forestière du Québec ».

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS

Monsieur Louis Filteau, propose de nouveaux paramètres d'investissement pour la politique d'aide aux villégiateurs.

Considérant l'acceptation de ceux-ci par le Conseil de la MRC de Mékinac, des changements officiels seront proposés à une séance ultérieure.

BULLETIN MÉKINAC

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, mentionne que le dossier a été discuté à la table des directeurs généraux des organismes de Mékinac. Une proposition doit être fournie lors d'une prochaine rencontre dans la semaine du 18 février.

Le Conseil de la MRC de Mékinac demande de recevoir plus de précisions suite à leurs questions sur ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, informe les membres du Conseil à propos des sujets suivants :

- Dépôt d'une invitation de *ENCORE 3*, pour une démonstration d'un nouveau produit absorbant;
- Une correspondance de monsieur Stéphane Bouchard de la direction générale de l'urbanisme du MAMOT, à propos d'un avis de non-conformité du règlement #2014-159 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire et le dg auront une rencontre de discussion sur ce dossier le 28 janvier prochain avec le MAMOT et le MDDEP à Trois-Rivières. S'il y a lieu, un suivi sera fait au conseil de la MRC;

- Une correspondance de la CRÉ Mauricie nous expédiant un versement partiel de l'enveloppe résiduelle du FDR, au montant de 221 178 \$. Cette somme doit être attribuée selon les paramètres du FDT, tel qu'indiqué dans l'entente avec le gouvernement du Québec;
- En date du 23 décembre 2015, le directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), nous confirme que la MRC peut poursuivre les investissements dans le cadre du FLI. Un avenant au contrat, permettant un report de quatre ans de la date

du début de la période de remboursement du prêt nous sera transmis au cours des prochaines semaines;

- En date du 21 décembre 2015, Éric Breton, du ministère des Transports nous indique qu'après analyse du rapport final, le comité MTQ émet un avis favorable sur notre PIIRL;
- Monsieur Michel Gagnon, président directeur général de la SHQ, nous adresse une correspondance indiquant que la SHQ octroie un montant de 32 000 \$ pour l'année 2015-2016 dans le cadre du programme *RénoRégion*;
- En date du 11 décembre, monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre au MAMOT, nous confirme que la MRC est autorisée à confier au CLD l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la L.C.M., tel que transcrit dans le projet d'entente que la MRC a transmis au Ministre.

À cet effet, nous avons reçu une résolution du CLD, autorisant la présidente, madame Julie Trépanier, à signer l'entente, tel que soumise par la MRC;

- Le 1^{er} décembre 2015, madame Françoise Bouchard, de la direction régionale du MERN, nous informe que le Ministère entend mettre un terme aux ventes des terres du domaine l'État. Elle nous demande donc de privilégier la location des terres publiques dans le cadre de l'entente gestion des terres du domaine de l'État;
- Le 30 novembre 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, nous informe que dans les cadre de l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, la MRC de Mékinac bénéficiera d'une aide financière de 961 629 \$ en 2016 provenant du FDT;
- Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, informe le Conseil que nous avons reçu une lettre réponse de monsieur Simon Charlebois, président de «*Économie du savoir Mauricie*» qui nous demandait une subvention dans le cadre du FDT via la tables des préfets de la Mauricie. Considérant que le Conseil de la MRC de Mékinac avait refusé ladite demande, monsieur Charlebois n'étant pas satisfait de notre réponse, il a écrit au préfet à ce sujet. Nous lui avons répondu afin qu'il s'inscrive dans le processus de priorisation que nous entreprenons au printemps 2016;

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT POUR LE FLI/FLS

CONSIDÉRANT la nouvelle entente liant le CLD et la MRC pour la gestion des fonds FLI/FLS;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer les comptes de caisse du FLI et du FLS à la MRC;

Re 16-01-7

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'autoriser la signature de la convention de transfert pour lesdits comptes vers la MRC;
- de nommer monsieur Alain Vallée, préfet, Claude Beaulieu, directeur général et monsieur Jean-Guy Lavoie, préfet suppléant, signataires de ces comptes;
- de nommer madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe de la MRC, comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires, pour les comptes FLI/FLS.

- Adopté à l'unanimité -

MARCHÉ MÉKINAC

Le maire de St-Tite, monsieur André Léveillé, dépose une demande d'aide financière dans le cadre de l'implantation du Marché Mékinac. Le CLD préparera un document d'aide à la décision, pour une séance ultérieure.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-01-8

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier